



30 Chemin de Fortune
64100 BAYONNE
Association Loi 1901 n° W 641006310



9 RUE DE BORDA
40100 DAX
N° W401003116



Bulletin n°23



EDITORIAL

Cher lecteur ,

Je vous invite pour ce numéro 23 la poursuite de la découverte des articles de la loi de 1905 (5 et 6) et d'ouvrages récents de 2021 et 2022 .

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bonne lecture,

Le rédacteur

Bruno DESEVAUX

Eloge du Blasphème

Caroline FOUREST

Menacés par les fanatiques, censurés par les lâches, les esprits libres de tous les continents n'en finissent plus de se battre, sur tous les fronts, pour maintenir un monde éclairé. La lumière qui les guide s'appelle le droit au blasphème. »

Caroline Fourest

Après l'immense émotion qui a suivi l'attentat contre Charlie Hebdo, Caroline Fourest revient sur ces voix qui, au nom de la « responsabilité », de la peur d'« offenser » ou du soupçon d'« islamophobie », n'ont pas voulu « être Charlie ».

Dans cet essai pédagogique sans concessions, elle recadre les débats sur la liberté d'expression et alerte sur les dangers d'une mondialisation de l'intimidation. Elle clarifie la ligne de fracture entre laïcité à la française et relativisme anglo-saxon. Entre droit au blasphème et incitation à la haine. Entre Charlie et Dieudonné. Entre rire du terrorisme, et rire avec les terroristes.

Extrait

Ils ne sont pas Charlie

Combien de jours allaient-ils patienter avant de tirer sur l'« esprit du 11 janvier » ?

Mes camarades de Charlie ne se faisaient aucune illusion. L'affaire des caricatures, l'incendie criminel, des années à vivre menacés et à devoir se justifier, les ont rendus méfiants. Dans le numéro des survivants, Gérard Biard, le rédacteur en chef, guettait les « oui mais ». Oui bien sûr, c'est triste, ils sont morts, « mais » ils l'ont un peu cherché. Ils n'auraient pas dû provoquer... Un peu comme après un viol, lorsqu'on reconforte la victime tout en lui faisant remarquer que sa jupe était trop courte. Les procès d'intention ont repris, presque là où ils en étaient. Comme si de rien n'était.

Seule consolation, au milieu de ce drame, leur mesquinerie se voyait. Plus qu'avant, de plus loin. Mais leur danger, lui, a changé de nature. Plus personne ne peut ignorer combien ces attaques peuvent isoler, affaiblir et armer. Face à une telle menace, qui refuse encore de se dire Charlie ?

Ses adversaires de toujours, mais pas seulement. Dans la galaxie des « non Charlie », on trouve de tout. De vrais racistes qui aimeraient bien passer pour des laïques. De faux antiracistes qui servent d'alliés aux intégristes. Une collection d'artistes sans humour ni courage. Et des intellectuels passés maîtres dans l'art de semer la confusion et le brouillard au lieu d'éclaircir l'horizon.

Caroline FOUREST



Caroline Fourest

ÉLOGE DU BLASPHEME



Caroline Fourest, née le 19 septembre 1975 à Aix-en-Provence, est une journaliste, essayiste et réalisatrice française.

GENIE DE LA FRANCE

Abdenmour BIDAR

RESUME

« Non, la méditation sur la France, son génie ou son esprit, n'est ni anachronique ni caduque. C'est même strictement l'inverse : non seulement l'immersion dans le village global ne frappe pas d'obsolescence notre interrogation sur ce génie propre mais elle la rend plus cruciale que jamais, si toutefois nous voulons éviter de nous perdre totalement dans la mondialisation, de subir celle-ci comme une dilution pure et simple de nous-mêmes et comme une aliénation par tout ce qui nous entraîne au-delà de notre identité historique...

Mais à quoi tient-il, ce génie de la France ? Pour une part essentielle à la laïcité. Une laïcité qui est peut-être la condition politique de la vie spirituelle la plus haute. Car en séparant l'État des religions, elle « fait le vide », ce vide qui est au coeur de toute destruction mystique et métaphysique des idoles... **Comment expliquer cependant que nous n'ayons pas compris plus tôt cette valeur inséparablement spirituelle et politique de la laïcité ?** Nous Français n'avons en réalité même pas commencé de sonder l'abîme de notre vide laïque. Et, au-delà de nous-mêmes, n'est-ce pas la modernité politique tout entière qui a souffert d'un terrible aveuglement vis-à-vis du potentiel spirituel de la laïcité et de la démocratie ? »

Penser la laïcité spirituellement : c'est à cette réflexion profonde, ouverte et érudite que nous convie ici Abdenmour Bidar, grande figure du dialogue interspirituel, auteur notamment de Plaidoyer pour la fraternité.

Extrait : Introduction

Qu'est-ce que le génie d'une nation ? Une grandeur propre, un esprit singulier, unique, qui s'exprime progressivement au fil de l'Histoire dans son mode de vie, sa culture, sa langue, ses valeurs, ses grands personnages, hommes et femmes, qui exaltent cet esprit en l'incarnant tout entier dans leur personne, leurs idées, leurs actes, leurs combats.

On se souvient de ce que disait Fustel de Coulanges dans *L'Alsace est-elle allemande ou française ?* : « Ce qui distingue les nations, ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances. Voilà ce qui fait la patrie. » On se rappelle également, dans le même sens, les mots d'Ernest Renan : « La nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis [...] Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. » Il concluait : « Je me résume, Messieurs. L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagne. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. »

Abdenmour
BIDAR

GÉNIE DE LA FRANCE



Philosophe, normalien, spécialiste des évolutions actuelles de l'islam et des mutations de la vie spirituelle dans le monde contemporain, chargé de mission sur la "Pédagogie de la laïcité" par le ministère de l'Éducation Nationale et le Haut conseil à l'intégration.



LES ORIGINES

Promulguée le 9 décembre 1905, la loi concernant la séparation des Églises et de l'État est l'aboutissement d'un long processus de laïcisation et de sécularisation engagé depuis la Révolution française. Elle proclame la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et met en place un nouveau régime des cultes.

La loi de 1905 proclame en premier lieu la liberté de conscience : "**La République assure la liberté de conscience**". Elle a pour corollaire la **liberté religieuse**, la liberté d'exercice du culte et la non-discrimination.

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

(Publiée au Journal officiel du 11 décembre 1905)

TITRE PREMIER

Principes.

ART. 5.- Ceux des biens désignés à l'article précédent qui proviennent de l'État et qui ne sont pas grevés d'une fondation pieuse créée postérieurement à la loi du 18 germinal an X feront retour à l'État.

Les attributions de biens ne pourront être faites par les établissements ecclésiastiques qu'un mois après la promulgation du règlement d'administration publique prévu à l'article 43. Faute de quoi la nullité pourra en être demandée devant le tribunal civil par toute partie intéressée ou par le ministère public.

En cas d'aliénation par l'association cultuelle de valeurs mobilières ou d'immeubles faisant partie du patrimoine de l'établissement public dissous, le montant du produit de la vente devra être employé en titres de rente nominatifs ou dans les conditions prévues au paragraphe 2 de l'article 22.

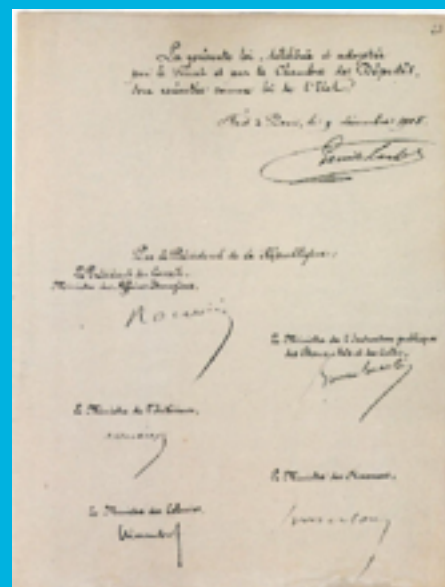
L'acquéreur des biens aliénés sera personnellement responsable de la régularité de cet emploi.

Les biens revendiqués par l'État, les départements ou les communes ne pourront être aliénés, transformés ni modifiés jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la revendication par les tribunaux compétents.

ART. 6.- Les associations attributaires des biens des établissements ecclésiastiques supprimés seront tenues des dettes de ces établissements ainsi que de leurs emprunts sous réserve des dispositions du troisième paragraphe du présent article ; tant qu'elles ne seront pas libérées de ce passif, elles auront droit à la jouissance des biens productifs de revenus qui doivent faire retour à l'État en vertu de l'article 5.

Les annuités des emprunts contractés pour dépenses relatives aux édifices religieux, seront supportées par les associations en proportion du temps pendant lequel elles auront l'usage de Ces édifices par application des dispositions du titre III.

dans le cas où l'État, les départements ou les communes rentreront en possession de ceux des édifices dont ils sont propriétaires, ils seront responsables des dettes régulièrement contractées et afférentes auxdits édifices.



La loi de 1905 : textes

PENSER CITOYENNETE

Sami AOUN

RESUME

L'Occident est actuellement ébranlé par deux crises qui se nourrissent l'une l'autre : crise de la démocratie, fragilisée par l'expansion des régimes autoritaires et du populisme; et crise de l'islam, instrumentalisé par sa frange idéologique et politique. Dans ce contexte, nous dit Sami Aoun, la laïcité apparaît comme la clef de voûte propre à solidifier l'édifice social. Encore faut-il bien la comprendre. La séparation de la religion et de l'État, en effet, a pour objectif de créer l'unité autour d'une conception commune de la justice et de la citoyenneté. À l'encontre d'un communautarisme aux loyautés sectaires, mais à l'encontre aussi d'un irrecevable aplatissement des croyances, elle vise un consensus autour de principes universels tels que la dignité humaine, l'égalité des citoyens et la liberté de conscience. Mission possible ? Pour lui donner toutes ses chances, il importe de distinguer islam et islamisme, d'identifier les conditions nécessaires à l'avancement d'un islam humaniste, et d'éviter quelques pièges dans la gestion démocratique de l'islamisme. C'est ce que fait l'auteur dans cet essai à la fois respectueux et exempt de complaisance. Du même souffle, il brosse un portrait des plus utiles pour la compréhension du monde contemporain.

Traduit de l'anglais par Nicolas Richard

Extrait

Les démocraties occidentales sont aujourd'hui aux prises avec des défis considérables et pressants. Le moment d'euphorie qui avait accompagné la disparition de l'adversaire communiste et de l'idéologie bolchévique s'est révélé éphémère. La démocratie libérale fait maintenant face à une perte d'attractivité et à une nécessité de se redéfinir dans un monde où il est évident que ses valeurs ne vont pas de soi.

Dans les démocraties occidentales, la rencontre-choc entre des référents culturels et religieux porteurs de valeurs divergentes et parfois conflictuelles met sous pression le contrat social et provoque des malaises qui fragilisent le « bien vivre ensemble ». L'un des aspects de ce défi provient des interactions entre la modernité et l'Islam, qui, à son tour, provoque des questionnements sur la démocratie elle-même. En crise et en désenchantement, ces trois notions référentielles – Islam, modernité, démocratie – s'engagent ainsi dans différents modes de reconnaissance, d'interaction et d'accommodement, mais aussi de répulsion, de confrontation et de concurrence.

SAMI AOUN

PENSER LA CITOYENNETÉ

Laïcité, pluralisme et islam



Sami AOUN

Il grandit au Liban dans un climat de relative prospérité démocratique et de coexistence pacifique entre chrétiens et musulmans. Il reçoit un baccalauréat en philosophie et psychologie à l'Université libanaise et il complète en 1977 à la même université une maîtrise sur la Renaissance arabe. Il obtient en 1980 un doctorat d'État de l'Université Saint-Esprit de Kaslik intitulé « Les dimensions de la conscience scientifique chez les élites arabes ». Il enseigne ensuite à plein temps à l'Université libanaise et dans des universités privées.



ERIC ANCEAU

La laïcité ne se résume pas à la loi française de Séparation des Églises et de l'État de 1905, par ailleurs mal connue et souvent instrumentalisée. Trouver une juste place pour les religions dans la société préoccupe l'autorité politique depuis l'Antiquité. Éric Anceau revient ici aux sources de ce questionnement en France, mais aussi dans le monde. Il décrit le rôle de la construction de l'État en confrontation parfois avec les pouvoirs religieux dont la papauté, l'influence des guerres de religion, l'intense réflexion des Lumières et de la Révolution. Il examine l'élaboration et le contenu des lois laïques des débuts de la Troisième République, en particulier de la loi de 1905, l'apaisement relatif qui s'en est suivi, les nouveaux questionnements posés par l'islam depuis trente ans. Les exceptions à la généralité française ici expliquées, à commencer par le régime de l'Alsace-Moselle, de même que le panorama international qu'il propose font de cet ouvrage la première synthèse mondiale sur le principe de laïcité à travers les siècles.

Extraits

INTRODUCTION

Ce livre est né de la conjonction d'un questionnement majeur, d'un sentiment d'urgence et d'un agacement certain. Historien de la France et de l'Europe contemporaines, le chercheur que je suis a déjà été amené à aborder la laïcité à plusieurs reprises et sous différents angles, tant elle est centrale pour l'État, pour la République, pour la nation, pour la société et pour les rapports de pouvoir qui constituent le fond de mes recherches, mais je ne l'avais encore jamais traité à fond.

Or, de sujet froid et consensuel qu'elle semblait être devenue, la laïcité a changé de statut depuis trois décennies, et plus encore depuis une dizaine d'années. Elle fait l'actualité, sature même à certains moments le débat public national et international, et provoque des controverses incessantes, répétitives, enflammées, mais aussi lassantes. En effet, au-delà de son instrumentalisation par les uns et par les autres, elle donne le sentiment que, la plupart du temps, ni les responsables politiques, ni les médias, ni même la littérature savante ne l'abordent comme elle devrait l'être.

Une question d'une brûlante actualité

Un véritable combat se livre aujourd'hui autour de la laïcité française qui a pour clé de voûte la loi de Séparation des Églises et de l'État de décembre 1905, même si, comme nous le verrons en détail, elle est loin de se réduire à cette dernière, contrairement à ce que prétendent certains, par parti pris idéologique, par arrière-pensée politique ou par ignorance. Ce pilier de la République française et de l'organisation de la Cité ne s'est pas édifié sans crise majeure et sans douleur. Il a pu sembler solide et consensuel. Il ne l'est plus.

Eric ANCEAU



Éric Anceau, né le 9 décembre 1966 à Paris, est un historien français. Il est maître de conférences habilité à diriger des recherches à l'université Sorbonne Université, où il enseigne l'histoire du XIX^e siècle et l'histoire des pouvoirs, de l'action publique et des sociétés en France et en Europe à l'époque ...

